



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 9^e jour du mois de mai 2016, à 19 heures sous la présidence de son Honneur le maire, Monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : MM .Christian Grenier
Alain Delarosbil
Hébert Huard

Sont également présents Monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier,

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2016-05-85 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 11 avril 2016
5. Dépôt de document ou de correspondance
6. Appels d'offres sur invitation pour des travaux au camping municipal
7. Adoption et identification de l'adjudicataire de l'appel d'offres pour une affiche Numérique
8. Adoption et autorisation de signatures pour le projet du complexe sportif
9. Appuie d'une modification des codes postaux
10. Paiement Peinture F. Bourque
11. Autorisation pour la tenue d'un défilé
12. Approbation des états financier 2015 de l'OMH
13. Adoption des comptes à payer
14. Suivi du budget
15. Rapport des conseillers
16. Affaires nouvelles
17. Période de questions des citoyens au président du conseil
18. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2016-05- 86 4- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 11 AVRIL 2016

Il est donc proposé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu que ledit procès-verbal du 11 avril 2016 soient adoptés tel que rédigés.

2016-05- 5- . DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE
- Lettre OMH,
- Défilé MTQ

2016-05-87 6 - AUTORISATION DE LANCER DES APPELS D'OFFRES SUR INVITATION AFIN D'ASSURER LA RÉALISATION DE NOUVEAUX SITE AU CAMPING MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite créer de nouveaux sites pour les campeurs au camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE des travaux en plomberie et en électricité seront requis pour la réalisation desdits sites;

CONSIDÉRANT QUE la Ville évalue que les travaux seront inférieurs a vingt-cinq mille dollars;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** de mandater la direction général de lancer un appel sur invitation dans les meilleurs délais afin d'assurer la réalisation des sites ciblés.

Adoption unanime

2016-05- 88 7 - ADOPTION ET IDENTIFICATION DE L'ADJUDICATAIRE DE L'APPEL D'OFFRES POUR UNE AFFICHE NUMÉRIQUE

~~Considérant qu'un appel d'offres a été lancé par la Ville de Paspébiac sur le SEAO, le service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec~~

~~Considérant que Ont déposé des offres de services~~

~~Considérant que les membres du comité d'analyse ont recommandé la firme _____ comme tant l'entreprise qui a proposé le produit présentant le meilleur un ratio qualité / prix.~~

~~En conséquence il est proposé par _____ et appuyé par _____ de mandater la direction générale d'établir un contrat au montant maximum de _____ pour la livraison, et l'installation d'une affiche numérique sur le terrain de la Maison des Citoyens longeant le boul. Gérard. D Levesque.~~

LE POINT EST REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

Adoption unanime

2016-05- 89

8 - ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURES POUR LE PROJET DU COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accordé et identifié par voie de résolution l'adjudicataire du projet du Complexe sportif de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu les autorisations du ministère subventionner, le ministère de l'Éducation des Loisirs et du Sports de compléter et parapher le contrat liant l'adjudicataire et la Ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE la signature des documents relatifs au contrat permettra d'enclencher le processus de réalisation du projet du Complexe sportif;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** de mandater, la direction municipale d'élaborer ledit contrat et d'autoriser le maire , Monsieur Paul-Arthur Blais, et le directeur général, Paul Langlois comme les représentants dument autorisé afin de signer les documents requis pour le contrat liant la Ville et l'adjudicataire soit LFG et HONCO comme concepteur des plans et devis et comme responsable des travaux pour la réalisation du projet du Complexe sportif de Paspébiac.

Adoption unanime

2016-04- 90

9 - APPUIE D'UNE MODIFICATION DES CODES POSTAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'apprête à procéder à l'installation des nouvelles appellations de noms de rues et l'installation de nouveaux panneaux de signalisation routière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville tiendra en juin et septembre des forums d'aide pour les gens qui souhaiteraient avoir un soutien pour les accompagner dans leurs changements d'adresses;

CONSIDÉRANT QUE Poste Canada est aussi à uniformiser ses adresses postales et demande au conseil municipal d'adopter une résolution visant à garder un seul code postal pour l'ensemble des résidents du territoire de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QU'il est entendu que les citoyens et résidents de Paspébiac auront un an pour effectuer les changements d'adresse, sans frais;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que le conseil municipal demande a Poste Canada de reconnaître la Ville de Paspébiac avec le code postal G0C 2K0 pour l'ensemble de son territoire. Les citoyens et résidents de Paspébiac auront un an pour effectuer les changements d'adresse, sans frais.

Adoption unanime

2016-05-91

10 - PAIEMENT PEINTURE F. BOURQUE

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Peinture F. Bourque estime que la Ville de Paspébiac par le biais du contrat avec l'entrepreneur général J.C. Lepage dans le projet de réalisation de la Maison des Citoyens doit un montant de trente-trois mille dollars et huit cent six dollars et trente-sept cents (33 806.37\$), considérant la retenue contractuelle de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Peinture F. Bourque a entrepris des procédures judiciaires contre Construction J.C. Lepage Ltee. et la Caution, l'Unique assurance générale inc. dans le dossier no 105 -17-000378-134;

CONSIDÉRANT QUE la caution dans le dossier a été consulté et acquiesce a la teneur des présentes;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de Peinture F. Bourque a été paraphé et signé avec l'entrepreneur J.C. Lepage Ltee. Et non avec la Ville de Paspébiac, dans le cadre de la réalisation des travaux de la Maison des Citoyens et du Centre Culturel. Attendu que la Ville retient un solde contractuel dû à Construction J.C. Lepage et / ou à la caution en raison de déficiences et de travaux non complétés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Hébert Huard** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** que la Ville accepte de défrayer la somme réclamée de 33 806.37\$ a même le montant retenu par la Ville, sans aucune incidence sur le dossier l'opposant à la caution et que la caution accepte que le paiement effectué à Peinture F. Bourque par la Ville de Paspébiac soit reconnu comme un versement à même les sommes retenues à Construction J.C. Lepage Ltee. pour un montant de 33 806.37\$ à l'ordre de l'étude en fidéicommiss de St-Onge et Assels, procureurs de Peinture F. Bourque
Le paiement de cette somme devra être en considération d'une quittance finale de Peinture F. Bourque, envers la Ville de Paspébiac, Construction J.C.Lepage Ltee. et la caution et d'une norme décrivant les travaux qui n'ont pas été effectués par Peinture F. Bourque dans le cadre du projet de réalisation de la Maison des Citoyens et du Centre culturel de Paspébiac et un engagement à les exécuter sur demande par la Ville laquelle devra en défrayer le coût en ce cas.

Adoption unanime

2016-05-92

11- AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN DÉFILÉ

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants du Rodéo professionnel de Paspébiac ont besoin d'une résolution du conseil de Ville pour obtenir les permis requis du ministère du transport du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été formulée par écrit le 6 mai dernier par les dirigeants du Rodéo professionnel;

CONSIDÉRANT QUE le Rodéo professionnel tient ce genre de défilé depuis 2011;

CONSIDÉRANT QUE le défilé s'amorcerait de l'aréna municipal vers la 3^e Avenue pour emprunter la rue Day et la 132 pour revenir à l'aréna par la rue Chapados;

CONSIDÉRANT QUE voie de contournement peut être identifiée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** que les membres du conseil municipal accordent leur appui et autorisation pour la tenue d'un défilé dans le cadre des activités du Rodéo professionnel 2016.

Adoption unanime

2016-05-93 **12 – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIER 2015**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'Administration de l'Office municipal de l'habitation a approuvé les États financier 2015 tel que déposé par la firme comptable Légaré à sa réunion du 27 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice financier porte sur les deux bâtiments, celui de la rue Lemarquand (OMH 56 logements) et celui du 180 rue Desroches;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que le conseil approuve ledit rapport financier avec le remboursement qui y est associé soit trois cent quatre-vingt-seize dollars (396\$) .

Adoption unanime

2016-05-94 **13 – ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu que les comptes à payer pour le mois d'avril 2016 au montant de deux cent cinquante-trois mille huit soixante et onze dollars et quatre-vingt-dix-sept (253 871.97\$) soient approuvés pour paiement.

Adoption unanime

2016-05-95 **14 – SUIVI DU BUDGET**

Il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** résolu que le rapport « État des activités financières » en date du 30 avril 2016 soit adopté.

Adoption unanime

2016-05 **15 – RAPPORT DES CONSEILLERS**

Monsieur Christian Grenier

Premier point abordé par Monsieur Grenier fut celui du dossier Camping où il a informé l'auditoire du projet de créer de 12 à 15 nouveaux sites pour les campeurs. Sur le dossier du Festival du Crabe, Monsieur Grenier a résumé la tenue de la conférence de presse et invité la population à participer en grand nombre à la dixième édition du festival. Sur le dossier du Complexe sportif, il a indiqué que le dossier progressait et que les travaux devraient s'amorcer en juin. Comme responsable du dossier sécurité incendie il a rapporté les incidents sur lesquels le service de sécurité incendie ont répondu en mai et finalement il a indiqué ses participations aux différentes réunions dont celle de l'OMH.

Monsieur Alain Delarosbil

Premier point abordé par Monsieur Delarosbil a porté sur le camping où il a indiqué que 95% des saisonniers avaient renouvelé leur abonnement annuel informant d'autre part qu'il était dorénavant possible de louer un site sur une base mensuelle. Sur le dossier de l'avenir du Centre de plein air, les Monticoles des rencontres seraient planifiées dans un prochain avenir. Enfin Monsieur Delarosbil a indiqué qu'il avait participé à toutes les réunions de travail du conseil municipal du dernier mois.

Monsieur Hébert Huard

M. Huard comme membre du C »A » de l'OMH a signifié que le parc immobilier était tout comme la situation financière en excellente santé. Il a finalement porté à l'attention du conseil le cas personnel d'un citoyen.

Monsieur Paul-Arthur Blais

M. Blais a formulé une invitation à la population visant à participer au Festival du TRAC qui se déroulait le week-end suivant.

2016-05 **16 – AFFAIRES NOUVELLES**

AUCUNE

2016-05- **17 – PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉES AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE**

2016-05 -96 **18 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** que la séance soit levée. Il est 20 h 20.

Paul-Arthur Blais, maire

Paul Langlois, greffier